

Aéroclub
 Ailes volantes
 Athlétisme
 Badminton
 Basket
 BMX
 Boules
 Billard
 Boxe anglaise
 Canoë-Kayak
 Club-alpin
 Cyclisme
 Cheerleading - A & D'Yss
 Escrime
 Football
 Foot américain " Salers"
 Gymnastique
 Handball
 Judo
 Karaté
 Lutte
 Moto verte
 Musculation
 Natation
 Pétanque
 Plongée
 Réseau des Sports de l'Air
 Rugby
 Savate - Boxe Française
 Ski
 Sport auto
 Taekwondo
 Tennis
 Tennis de Table
 Tir
 Tir à l'arc
 Volley-ball

UNION SPORTIVE ISSOIRIENNE

MAISON de l'U.S.I. - 9, rue des Couteliers - 63500 ISSOIRE

Tél. : 04 73 89 01 18

E-mail : usissoire@orange.fr — Site : usissoire.fr



GB/BS 056/21
ISU N°45

Issoire, le 27 juillet 2021

Mesdames, Messieurs Les Présidents,

Infos liées à la vie de l'USI

⇒ Horaires d'ouverture du secrétariat de la Maison de l'USI en août :

- Du 02 au 06 : Lundi, mardi et vendredi 8h/16h – Mercredi 8h/12h et 13h/17h – Jeudi 8h/17h
- Du 09 au 13 : Lundi et mardi 9h à 12h – Mercredi et jeudi 9h/12h et 13h/17h – Vendredi 9h à 16h
- Du 16 au 20 : Lundi et mardi 8h/16h – Mercredi 9h/12h et 13h/17h – Jeudi 9h/16h – Vendredi 8h/12h
- Du 23 au 27 : Lundi et mardi 8h/16h – Mercredi 9h/12h et 13h/17h – Jeudi 9h/16h – Vendredi 8h/12h

⇒ Les livrets USI seront imprimés à partir du 05 août. Pour les nombreux retardataires, il est impératif d'envoyer votre fiche club avant le 02 août. Nous recevons déjà beaucoup de demandes de renseignements de vos futurs pratiquants !

⇒ Une dizaine de clubs USI sont inscrits au Vendred'Issoire spécial sport du 20 août. Si d'autres clubs souhaitent participer, ils doivent se manifester au plus vite.

Infos gouvernementales

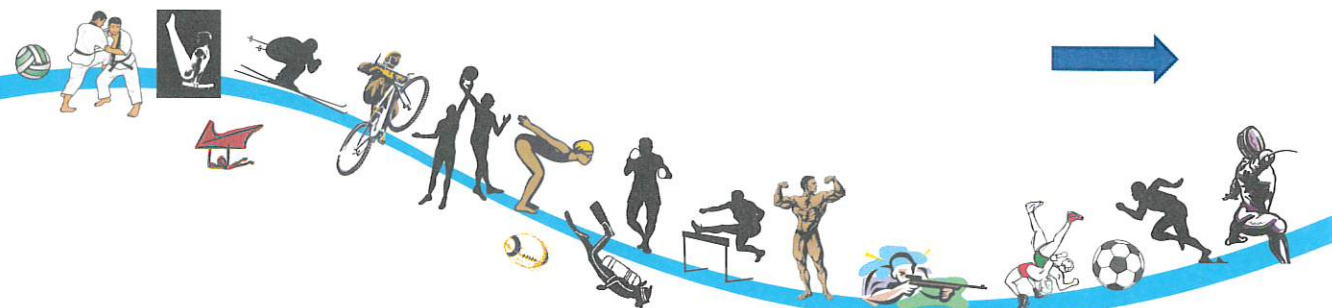
⇒ Nouvelles préconisations sanitaires :



Le Pass Sanitaire dans le sport A partir du 21/07/2021

ÉQUIPEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) COUVERTS (X) OU DE PLEIN AIR (PA)		
CAPACITÉ DE L'ERP	CONDITION D'ACCÈS	À RETENIR
50 personnes et plus*	PASS SANITAIRE	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.
Moins de 50 personnes	SANS PASS SANITAIRE	Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.
DANS L'ESPACE PUBLIC		
Manifestation autorisée ou déclarée accueillant au moins 50 participants par épreuve	PASS SANITAIRE sportifs amateurs	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.

* Les salariés et bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les 50 personnes accueillies

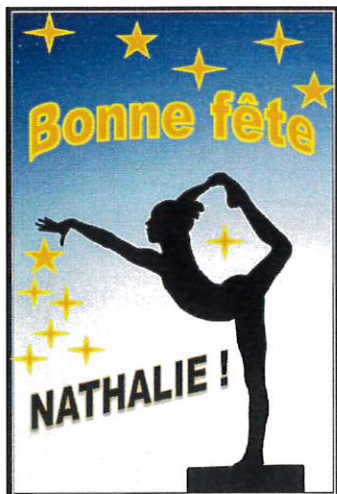


⇒ Nouvelle aide aux licences mise en place par le gouvernement : le Pass'Sport, allocation de rentrée sportive de 50 € pour les familles éligibles. Comme pour le Pass'Région, les clubs doivent faire la démarche directement pour obtenir les remboursements car l'USI n'est pas affiliée à une fédération sportive. Renseignements en PJ et sur :

<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport>

A fêter

→ Mardi 27 juillet :



→ Vendredi 30 juillet :



→ Samedi 31 juillet :



Merci de diffuser largement cette lettre d'information hebdomadaire.

Pour la commission communication,
Gianni BARBIERI